

APPRENTISSAGE

2^{ème} année de DUT
GEII



Le département GEII de l'IUT A de Lille propose une **deuxième année décalée** par **apprentissage** depuis **janvier 2018**. Cette alternance « entreprise / IUT » permet à l'apprenti d'acquérir les **compétences professionnelles** du DUT GEII.

CONTACTS

Chef du département GEII

David Glay
david.glay@univ-lille1.fr
03 59 63 21 93

Contact apprentissage GEII

Denis Pomorski
denis.pomorski@univ-lille1.fr
03 59 63 21 95

Conseiller alternance

Marcel Devigne
iut-fc@univ-lille1.fr

Présentation

La première année du DUT GEII est assurée intégralement à l'IUT A de Lille, à temps plein.

La deuxième année respecte une alternance de périodes entreprise / IUT, suivant le calendrier prévisionnel donné au verso.

Accueillir un alternant dans une entreprise : quels avantages ?

Le site www.alternance.emploi.gouv.fr propose une fiche complète sur les contrats d'apprentissage. En voici quelques points clés :

- Formation aux techniques et méthodes de l'entreprise
- Formation prise en charge par l'OPCA de l'entreprise
- L'apprenti n'est pas pris en compte dans les effectifs de l'entreprise
- Des aides sont accordées à l'employeur

Cf. également le site www.iut-a.univ-lille.fr/alternance/

Formation GEII

L'objectif du DUT GEII est de préparer en deux ans des responsables techniques capables d'analyser et de participer à la conception de systèmes ou d'appareillages mettant en œuvre les techniques de l'électronique numérique, analogique et de puissance, des énergies renouvelables, des hyperfréquences, de l'électrotechnique, des automatismes, de l'informatique industrielle et des réseaux, de la robotique, du temps réel, de la supervision et des outils modernes de communication.

APPRENTISSAGE

2^{ème} année de DUT
GEII



Calendrier des semaines de présence des apprentis

Année 2018	
05	IUT
06	
07	
08	Entreprise
09	
10	
11	IUT
12	
13	
14	Entreprise
15	
16	
17	IUT
18	
19	
20	Entreprise
21	
22	
23	IUT
24	
25	
26	Entreprise
27	
28	
29	
30	
31	
32	
33	IUT
34	
35	
36	Entreprise
37	
38	
39	IUT
40	
41	
42	Entreprise
43	
44	
45	IUT
46	
47	
48	Entreprise
49	
50	
51	Entreprise
52	
Année 2019	
01	Entreprise
02	Entreprise
03	IUT
04	Entreprise

Le DUT GEII est une formation permettant d'intégrer directement le monde du travail. Les emplois visés sont représentés dans presque tous les secteurs d'activités et tout type d'entreprises, du secteur propre à l'électricité, l'électronique ou l'informatique, à l'univers du spectacle en passant par la production agroalimentaire...

Formation technologique

- Régulation automatique, automatismes, robotique et supervision
- Convertisseurs de puissance et machines électriques
- Electronique analogique et numérique
- Informatique industrielle, réseaux et bus de terrain
- Mesures sur les installations électriques et qualité de l'énergie
- Maintenance électrique et habilitation B2V-BR
- Variation de vitesse et mise en œuvre de variateurs industriels
- Gestion de l'énergie électrique, transport de l'énergie ; normes

Formation Générale

- Communication
- Anglais
- Mathématiques appliquées, physique pour le GEII

Organisation pratique

Lors de la deuxième année de DUT GEII, l'apprenti alterne les périodes en entreprise (30 semaines au total) et à l'IUT (700h - 22 semaines au total) suivant le calendrier ci-contre.

L'apprenti est encadré par :

- un maître d'apprentissage
- un tuteur pédagogique, enseignant à l'IUT

L'entreprise participe à l'évaluation de l'apprenti. Un livret d'apprentissage, document de liaison entre l'entreprise, le département GEII et le CFA, est tenu à jour. Un rapport et une soutenance de fin d'année permettent à l'apprenti de valoriser ses travaux en entreprise.

Informations générales

- La durée du contrat est fonction des obligations légales. Le conseiller alternance de l'IUT est à votre disposition pour l'établissement du contrat.
- Rémunération : le salaire mensuel est fonction de l'âge (-21 ans : 41% du SMIC, +21 ans : 53% du SMIC).